

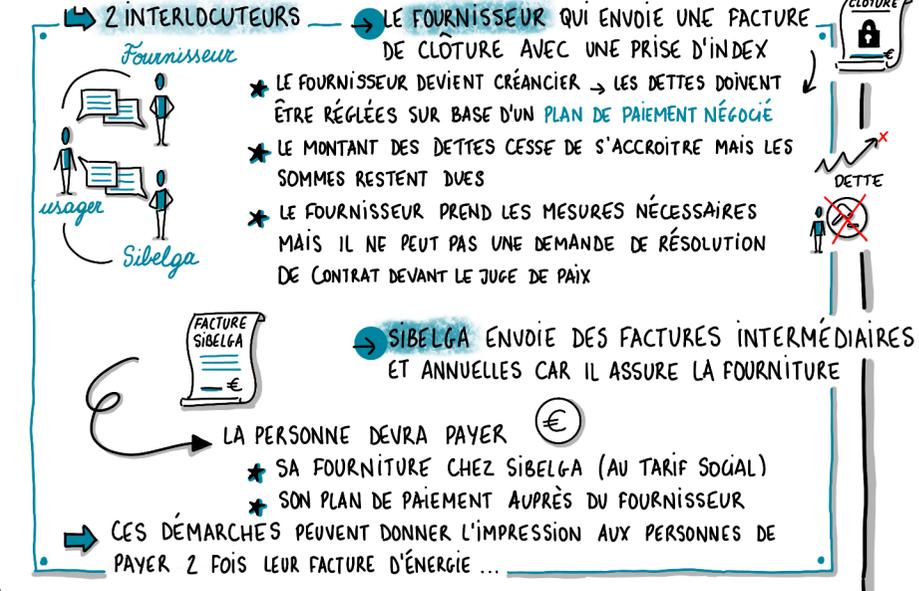
UNE DOUBLE PROTECTION

LE STATUT DE CLIENT PROTÉGÉ

⚠️ LES LIMITEURS DE PUISSANCE ONT DÉFINITIVEMENT ÉTÉ SUPPRIMÉS DEPUIS LE 17 MARS 2022
↳ POSSIBLE DE PLANIFIER LE RETRAIT D'UN LIMITEUR EN APPELANT SIBELGA

- ➔ ÉVITER LA RÉSOLUTION DE CONTRAT ET LA COUPURE À DES PERSONNES CONFRONTÉES À DES DIFFICULTÉS POUR PAYER LEURS FACTURES D'ÉNERGIE
- ➔ BÉNÉFICIER DU TARIF SOCIAL RÉGIONAL (MONTANT = TARIF SOCIAL)

QU'EST-CE QUE C'EST ?



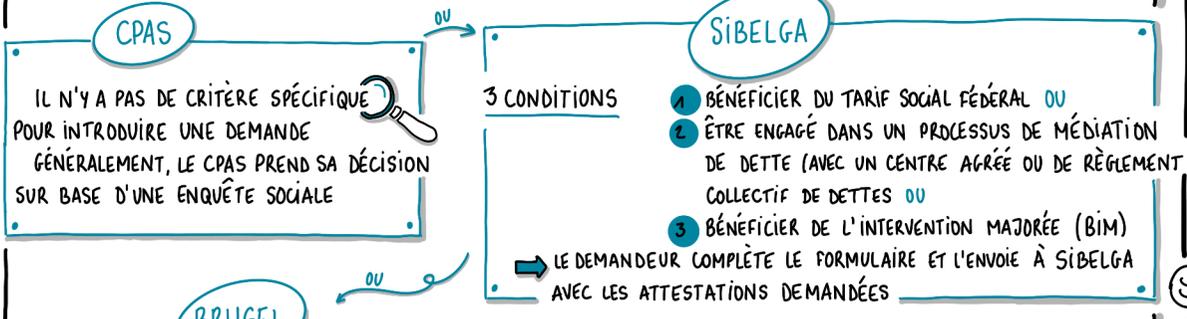
QUELLE DURÉE D'OCTROI ?

- ★ LE STATUT EST OCTROYÉ POUR UNE DURÉE MAXIMALE DE 5 ANS SAUF POUR LES PERSONNES CONCERNÉES PAR UNE MÉDIATION DE DETTE / UN RÉGLEMENT COLLECTIF DE DETTE LA DURÉE DU STATUT EST INDETERMINÉE
 - ★ LE STATUT PEUT PRENDRE FIN SI...
 - 1 LA DETTE EST REMBOURSÉE PLUS RAPIDEMENT
 - 2 LE MÉNAGE NE RESPECTE PAS SON PLAN D'APUREMENT
 - 3 LE MÉNAGE NE RENTRE PLUS DANS LES CONDITIONS D'OCTROI
- MAX 5 ANS STATUT DE CLIENT PROTÉGÉ INDETERMINÉ

QUI Y A DROIT ET COMMENT LE FAIRE VALOIR ?

- ➔ TOUTE PERSONNE EN SITUATION D'IMPAYÉ ET MISE EN DEMEURE PAR SON FOURNISSEUR PEUT INTRODUIRE UNE DEMANDE D'OCTROI DU STATUT DE CLIENT PROTÉGÉ
- ➔ LES FOURNISSEURS ONT L'OBLIGATION DE PRÉVENIR LE CPAS LORS DE L'ENVOI DE LA MISE EN DEMEURE

LA DEMANDE DE STATUT PEUT ÊTRE DÉPOSÉE AUPRÈS DE ...



- ★ CRITÈRE SUR BASE DU REVENU ET DE LA COMPOSITION DE MÉNAGE
- ★ FORMULAIRE À ENVOYER À BRUGEL QUI DÉCIDERA SI LA PERSONNE Y A DROIT
- ➔ LE FOURNISSEUR A L'OBLIGATION DE L'ENVOYER À BRUGEL LORS D'UNE MISE EN DEMEURE
- ! SI LA PERSONNE A 2 FOURNISSEURS (1 POUR LE GAZ, 1 POUR L'ÉLEC.), IL FAUT ENVOYER 2 FORMULAIRES S'IL Y A UN FOURNISSEUR POUR LES 2 ÉNERGIES, 1 FORMULAIRE SUFFIT